Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 060-256003922-20260526-SIRSDEC2026001-CC

SIRS MONTAGNY-EN-VEXIN-PARNES
3 place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin
Tél 03.44.49.92.18 – E.mail : secretariat@sirs-montagnyenvexin.fr

Décision 2026-001

Le Président du SIRS Montagny-en-Vexin-Parnes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10.

VU la délibération du Comité Syndical du portant délégations accordées au Président et l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits aux différents budgets

VU le budget adopté et notamment l'inscription en section investissement de ce document budgétaire de crédits permettant la réalisation des prestations de services portant sur la confection et la livraison de repas scolaires en liaison froide.

Vu la procédure de consultation passée le 13 avril 2026, sans publicité ni mise en concurrence préalables dans le respect des dispositions des articles R122-8, R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du Code de la Commande Publique

Vu le rapport d'analyse du 26 mai 2025,

Décide :

- Article 1 : de signer toutes les pièces du marché de prestation de services portant sur la confection et la ivraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire,,attribué à CONVIVIO-EVO à compter du 01/09/2026.

- Article 2 : les dépenses correspondantes sont inscrites au budget du Syndicat

- Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son enregistrement au contrôle de légalité

- Article 4 : ampliation de la présente décision sera faite au contrôle de légalité.

Article 5 – Madame la secrétaire de mairie et M. le Trésorier du service de gestion comptable de Méru sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montagny-en-Vexin, le 26 mai 2026
Loïc TAILLEBREST, Président

Publié le 26 mai 2026

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire
Montagny en Vexin
- PARNES -
60240

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIRS MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**SIRSDEC2026001**
Objet :	**Accord cadre - marché de prestation de services - Confection et livraison de repas en liaison froide restauration scolaire périscolaire et extrascolaire - CONVIVIO EVO à compter du 01/09/2026**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-05-26 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	060-256003922-20260526-SIRSDEC2026001-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-256003922-20260526-SIRSDEC2026001-CC-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Document contractuel) Nom original : SIRDEC2026001.pdf Nom métier : 99_DC-060-256003922-20260526-SIRSDEC2026001-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	323.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 juin 2026 à 08h29min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 juin 2026 à 08h29min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 juin 2026 à 08h29min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 juin 2026 à 08h29min44s	Reçu par le MI le 2026-06-03

INGE'OISE
L'ingénierie au service des territoires

SOUS-DÉTAIL DE PRIX UNITAIRE SUITE NEGOCIATION

Acheteur : SIRS DE MONTAGNY EN VEXIN
Consultation : 64701 / 26-070
Objet du marché : Fourniture et livraison de repas scolaires en liaison froide.

Détail de la prestation	Prix Maternelle	Prix Primaire	Prix Adulte
Matière première	2,24 € HT	2,24 € HT	2,70 € HT
Conditionnement	0,23 € HT	0,23 € HT	0,35 € HT
Frais de personnel	0,34 € HT	0,34 € HT	0,40 € HT
Frais de livraison	0,33 € HT	0,33 € HT	0,33 € HT
Frais de gestion	0,26 € HT	0,26 € HT	0,25 € HT
TOTAL	3,40 € HT	3,40 € HT	4,03 € HT

A Bois-Hlmont, le 29 Avril 2026

Les prix devront être arrondis au centième près.

Vu et accepté pour être joint à mon offre,

Le prestataire,

Mme RESSE Emilie

Responsable Technique Développement

Le 02/06/2026
Loïc TAILLEBREST - Président
Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire
Montagny en Vexin
PARNES
60240

Convivio-EVO SAS
Le Château de Bois Hlmont
76190 BOIS HIMONT
Siren : 422 073 216